

**DÉLIBÉRATION N° 222 DU SYNDICAT MIXTE  
"SEVERAC CARREFOUR AVEYRON"**

**Délibération prise en séance du 17 FEVRIER 2026 à 9H20**

**L'an deux mille vingt-six, le 17 FEVRIER à 9 H 20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « SEVERAC CARREFOUR AVEYRON » à la Mairie de SEVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.**

**Etaient présents :** M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Edmond GROS, M. Damien LAURAIN, Mme Mélanie BRUNET, M. Evelyne ESTRYPEAU

**Etaient absents et représentés :**

- Mme Christiane MARTIN a donné pouvoir à Mme Evelyne ESTRYPEAU

-----

**Objet : Renouvellement de la Convention avec le SMICA pour des prestations d'accompagnement et d'assistance informatique**

Considérant que le Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA) assure des prestations d'accompagnement et d'assistance informatique pour le compte du Syndicat Mixte de l'A75,

Considérant les prestations d'accompagnement définies dans la convention ci-annexée,

Considérant que la convention actuelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2025,

Sur proposition du Président de signer la convention proposée dans les mêmes termes pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec versement d'une rémunération au SMICA,

**Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :**

- APPROUVE la conclusion de la convention ci-annexée pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec le SMICA ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention et tous actes découlant de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte**



**M. Arnaud VIALA**

**Sens des votes** : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Nombre de membres en exercice :** **9**
- **Nombre de membres présents :** **7**
- **Nombre de suffrages exprimés :** **8**